



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIÉ.

Etaient présents : Mesdames Sophie BOUGRAS, Amélie GUILLY, Sylvie MOREAU, Marie Thérèse FORESTIER, Cyrielle AVRIL, Annie VADENNE, Marie Hélène DEBRUS, Madeleine FRACHINA, Messieurs Xavier BOURGEOIS, Christophe CORMIER, Sylvain COUTANT, Didier FREYCENON, Serge MERCADIÉ, Philippe THIERRY, Alain PARREAU, Jean-Claude BRIAND, formant la majorité des membres en exercice

Absents : Madame Geneviève GOUTIN, Monsieur Philippe PAYARD, Monsieur Andréi TODEA

Secrétaire de séance : Cyrielle AVRIL

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 7 mars 2022

DELIBERATION N° 2022-44

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur Serge MERCADIE rappelle à l'assemblée qu'il doit, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 – alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'elle lui a consentie.

Décision n° 2022-9 du 14 mars 2022 : contrat de nettoyage des vitres au restaurant scolaire (3 passages par an), au gymnase (1 passage par an), à l'espace culturel et sportif (2 passages par an) pour la somme annuelle de 3 300 € HT

Décision 2022-10 du 14 mars 2022 : avenant 1 au contrat de location d'immeuble communal sis au 1 rue Saint Pierre avec Monsieur Christophe BONGIBAULT pour faire suite à un changement de trimestre d'indice de revalorisation de loyer

Décision 2022-11 du 17 mars 2022 : contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec le Lieu Multiple le 16 décembre 2022 dans le cadre de l'arrivée du père Noël pour la somme de 666 € (ballons)

Décision 2022-12 du 23 mars 2022 : contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec le Lieu Multiple le 11 juin 2022 pour la somme 900 €

Décision 2022-13 du 25 mars 2022 : restauration tableau église selon devis du 13 janvier 2021 avec l'Atelier TREMOULET, afin de permettre à l'artiste de travailler dans les meilleures conditions possibles il est nécessaire d'échelonner les paiements en trois fois (total 8 940 € TTC)

Décision 2022-14 du 28 mars 2022 : location d'un immeuble communal sis 6 rue Nationale à Mesdames LEFLAMMAND Corine, FELIPE Isabelle et RYGIELSKI Gisèle afin d'exercer le métier d'infirmières à compter du 1^{er} avril 2022

DELIBERATION N° 2022-45

Prise en charge extensions des réseaux

Monsieur le Maire a exposé que des administrés souhaitent vendre des terrains constructibles sis aux Corneilles à Dampierre en Burly, lors de l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel il est demandé l'avis de la commune concernant la prise en charge financière des travaux des réseaux.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décident d'approuver la prise en charge des travaux réseaux d'eau et assainissement
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ces travaux.

DELIBERATION N° 2022-46

Subvention communale

Monsieur le Maire a exposé que trois associations ont adressé à la Mairie des demandes de subvention de fonctionnement

Madame Guilly informe que dans un souci d'équité et de cohérence toutes demandes de subvention de fonctionnement, dans le cadre de formation des adhérents, devra faire l'objet une étude approfondie.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décident d'attribuer les subventions suivantes :
 - Dampierre en Burly Plongée 1 560 €
 - Coopérative scolaire école Henri BALTHIOT 200 €
 - Amicale des anciens combattants de Dampierre en Burly 400 €

DELIBERATION N° 2022-

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h48

Serge MERCADIE.

